



# REPÈRES

d'histoire sociale en Midi-Pyrénées

Bulletin trimestriel de l'Institut Régional CGT d'Histoire Sociale de Midi-Pyrénées

n° 66

juillet 2022

Documents papier et numérique,  
drapeaux, photos, témoignages...

## Archiver et protéger, c'est militer !

article en page 9



**irhs** Midi-Pyrénées

7, place du Fer à Cheval - 31300 TOULOUSE  
Tél. : 05 61 23 35 77  
Email : irhs.mp@orange.fr - Web : irhs-midi-pyrenees.com

Prix : 5 €

Directeur de publication : Alain Raynal  
Mise en page : Comité Régional CGT Midi-Pyrénées  
Impression : Comité Régional CGT Midi-Pyrénées  
Numéro CPPAP : 0423 G 93025

Lors de la présentation des drapeaux le 10 mai dernier à la Bourse du travail de Toulouse, en présence de la restauratrice Nadège François-Rigal.  
(Photo Bernard Leymarie. IDHS 31)

# → Sommaire

**Edito** ..... page 3

## **Document :** **l'industrie aéronautique en Haute-Garonne**

Le règlement des ateliers chez Dewoitine (1923)  
Les seuls droits, ceux de l'entreprise ..... page 4

## **La vie de nos instituts :**

IHS CGT Ariège ..... page 8  
IHS-CGT Haute-Garonne ..... page 9

## **Publication**

L'informatique française et la CII Toulouse  
Avant tout une belle histoire humaine ..... page 10

## **Soixante ans après la guerre en Algérie**

Association « 4ACG » :  
La fraternité, une arme contre la guerre ..... page 11

## **Hommage**

Cinq jeunes résistants de l'aéronautique oubliés  
Les martyrs de la Roseraie ..... page 13

## **Bulletin d'adhésion 2022**

**Institut Régional CGT d'histoire sociale Midi-Pyrénées**

### — Adhésion individuelle —

Nom ..... Prénom .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....  
Adresse mail : .....@.....

### — Adhésion collective (Syndicats, Collectivités, Organisations...) —

Organisation .....  
Adresse .....  
Code postal ..... Ville .....  
Adresse mail : .....@.....

**J'adhère à l'Institut Régional CGT d'Histoire Sociale Midi-Pyrénées et je m'abonne à la revue trimestrielle de l'Institut Régional**  
(prix de l'abonnement compris dans la cotisation)

Individuel .....27 €      Soutien\* .....50 € (ou plus)  
Collectif .....55 €      Soutien\* .....100 € (ou plus)

**Je m'abonne seulement à la revue trimestrielle de l'Institut Régional : 15 €**

**Je m'abonne au cahiers de l'Institut National : 18 €**  
(à rajouter au tarif d'adhésion Individuel ou Collectif sans soutien  
ou à l'abonnement seul au bulletin trimestriel de l'Institut Régional)

*Renvoyer ce bulletin à :*

**Institut Régional CGT d'Histoire Sociale Midi-Pyrénées**  
**7, place du Fer à Cheval • 31300 TOULOUSE**  
*Accompagné du règlement (annuel) à l'ordre de :*  
**IRHS-CGT Midi-Pyrénées**

ipeca.fr

# IPECA, LA PROTECTION SOCIALE DES PROFESSIONNELS DE L'AÉRONAUTIQUE ET DE L'AÉROSPATIAL CIVIL ET MILITAIRE.

IPECA œuvre, depuis plus de 70 ans, pour  
le bien-être de la communauté de l'aéronautique  
et de l'aérospatial civil et militaire.

Elle protège les femmes et les hommes de ce secteur  
dans tous les domaines de la protection sociale  
complémentaire, **collective ou individuelle**,  
en **santé** comme en **prévoyance**.

**COMPLÉMENTAIRE SANTÉ / GARANTIE DÉCÈS / SURCOMPLÉMENTAIRE SANTÉ**

Pour en savoir plus : **0 810 510 510** Service 0,05 € / appel  
+ prix appel

**IPECA PRÉVOYANCE - 5 rue Paul Barruel - 75740 Paris cedex 15**  
Institution de Prévoyance régie par le titre III du livre IX du code de la Sécurité sociale relevant de l'Autorité de  
Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris cedex 09.

**IPECA**  
UNE VIE À VOUS PROTÉGER

## → Les profiteurs de guerre



**On croit mourir pour la patrie ; on meurt pour des industriels ».**

Cette phrase d'Anatole France écrite dans une lettre à Marcel Cachin et publiée dans « l'Humanité » du 18 juillet 1922 résonne toujours dans les consciences pacifistes. Un siècle plus tard, les armées de Poutine sèment la terreur en Ukraine. Les provocations de tous bords déstabilisent les fragiles équilibres mondiaux et agitent même la menace d'une déflagration nucléaire sur la planète. Le risque d'une crise alimentaire gravissime pèse sur les peuples des pays pauvres. L'émotion populaire justifiée et le puissant mouvement de solidarité en faveur des victimes ukrainiennes qui se manifeste en Europe ne doivent pas occulter la réflexion collective sur les causes profondes de cet affrontement comme sur les bénéficiaires de cette guerre et de toutes celles destructrices dans le monde actuel.

Parmi les premiers profiteurs de l'horreur guerrière citons les principales industries d'armement. L'invasion de l'Ukraine a donné prétexte aux dirigeants des pays européens et des autres grands pays capitalistes membres de l'OTAN d'accroître considérablement leurs budgets militaires et d'armement pour atteindre l'objectif des 2 % du PIB dans chaque pays. Les dépenses militaires en 2021 ont dépassé les 2 000 milliards de dollars dans le monde, alors que les besoins pour la santé, l'éducation, l'alimentation et la sauvegarde climatique ne cessent de grandir.

C'est ainsi que, deux jours après l'entrée des troupes russes, l'Allemagne a annoncé la création d'un fonds de 100 milliards d'euros. Les Etats-Unis qui ont relancé depuis Trump les investissements militaires dépensent quatre fois plus que la Chine et douze fois plus que la Russie.

La France de Macron n'est pas en reste avec la décision de consacrer chaque année une rallonge budgétaire de 40 milliards d'euros par an jusqu'en 2025. Soit une augmentation de 23 % entre 2019 et 2025 du 2<sup>e</sup> budget de l'État. Rien à voir avec les besoins de défense nationale, un concept éloigné des radars depuis bien longtemps avec notamment la privatisation des productions d'armement. L'essentiel des armes produites sont vendues et exportées vers les nombreuses zones de conflit de par le monde. Trois ONG<sup>1</sup> soutenues par Amnistie International viennent de déposer plainte en France contre Dassault Aviation, Thalès groupe et MBDA pour complicité de crime de guerre et crime contre l'humanité après les livraisons massives d'armes à l'Arabie Saoudite et aux Emirats Arabes Unis en guerre contre la rébellion houthis au Yémen. Une guerre responsable de près de 400 000 victimes.

A quand la relance d'un vaste mouvement pacifiste, progressiste et rassembleur en France et dans le monde, dans lequel la CGT veut prendre une place de premier plan.

**Alain Raynal**  
IRHS Midi-Pyrénées

1- Mwatana for Human Rights, le Centre européen pour les droits constitutionnels et les droits de l'homme (ECCHR) et Sherpa.

## → Le règlement des ateliers chez Dewoitine (1923) Les seuls droits, ceux de l'entreprise

A partir de ce document d'archive dont nous publions quelques extraits page suivante - l'intégralité est à lire sur le site [irhs-midi-pyrenees.com](http://irhs-midi-pyrenees.com) - l'historien Alain Boscus nous livre une analyse fort utile sur la longue et dure quête des droits des salariés au travail.

Ce règlement des ateliers est probablement le premier que la « Maison Dewoitine » a institué. Sa rédaction première date en effet de juin 1923, peu après que le brillant ex-ingénieur devenu directeur technique de la Société industrielle d'Aviation Latécoère ait fondé sa propre entreprise. Ce fut dès 1920 un simple bureau d'études, boulevard Riquet à Toulouse, auquel fut adjoint l'année suivante un hangar à Francazal, puis assez rapidement un ensemble d'ateliers de fabrications aéronautiques au Minimes, dans un bâtiment dépendant du Parc à fourrages, rue Pasteur.

Ceux-ci étaient encore modestes en 1923 puisqu'ils ne regroupaient

que 130 ouvriers, ouvrières et employés. Leur extension se poursuivra : selon les sources, près de 300 y travaillaient en 1930 et le double fin 1935.

Au début des années 1920, ces salariés œuvraient à la construction d'une « aviette » et du chasseur monoplace D1, à la structure et au fuselage entièrement métallique, commandé en grand nombre par la Marine.

C'est le regretté camarade Yvon Cazes qui m'a communiqué voilà une vingtaine d'années une photocopie de ce règlement des ateliers. Celui-ci précédait le contrat d'embauche (daté du 1<sup>er</sup> mars 1932) du leader CGTU de la métallurgie toulousaine Albert Nicolas, alors âgé de 28 ans. C'est la preuve que ce texte était toujours en vigueur neuf ans après son premier affichage, alors même que la société des Constructions Aéronautiques Dewoitine (CAD) s'était depuis 1927 transformée en Société Aéronautique Française E. Dewoitine (SAF).

De fait, ce règlement portait encore la marque du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, période au cours de laquelle ces textes de « police interne » se sont multipliés en vue de discipliner la main-d'œuvre, de la soumettre au nouvel ordre productif naissant. Les recherches d'Alain Cottereau et de Jean-Paul de Gaudemar avaient en leur temps insisté sur ces différents thèmes.

### Un univers de contraintes pour les ouvriers

L'entreprise est un lieu de devoirs et non de droits : réglementation des flux entre le dedans (privé) et le dehors (public), surveillance, mise au travail, modalités d'exécution des pièces, rapports d'autorité, stricte gestion du temps (durée du travail, permissions, absences, retards) et du matériel (entretien des outils, vol divers), ordres d'exécution des tâches et conditions du paiement du travail effectué à partir d'un essai préalable, règles d'embauchage et de débauchage, interdictions multiples... Avant la poussée syndicale de 1936 et la généralisation des conventions collectives, le patron était « chez lui » dans « son » entreprise et avait autorité sur « ses » ouvriers ; il était à la fois le législateur et le juge de toutes choses, aidé par les ingénieurs, chefs d'ateliers, contremaîtres, gardiens et autres pointeurs, payeurs, etc. Le règlement faisait le plus souvent office de contrat de travail, et devenait la « loi de l'entreprise » dès lors que le salarié acceptait le travail proposé... La discipline demeurait essentielle.

Les premiers personnels des Constructions aéronautiques Emile Dewoitine (CAED), usine Pasteur (1921-1922) jouxtant Saint-Eloi à Toulouse. Emile Dewoitine est le 9<sup>e</sup> au premier rang en partant de la gauche.



Crédit photo : Aérothèque

# SOCIÉTÉ AÉRONAUTIQUE FRANÇAISE

Société Anonyme au Capital de 1.250.000 Frs.

## E. DEWOITINE

N° 1160

### RÈGLEMENT DES ATELIERS

#### ARTICLE PREMIER. — Embauchage et Affûtage

Pour être admis à travailler dans l'Usine, tout ouvrier devra se présenter au Bureau avec ses références, certificats de travail, extrait du casier judiciaire, et s'il y a lieu livret militaire.

L'ouvrier est soumis à un essai qui n'excédera jamais 8 jours. Pendant cet essai, l'ouvrier est payé à un taux d'essai fixé par le chef d'atelier à son entrée dans les Ateliers et au bout de huit jours si l'essai est reconnu satisfaisant, son taux d'affûtage est définitivement établi. Sinon, l'ouvrier est réglé à son taux d'essai et devra quitter les ateliers ; il n'a droit en ce cas à aucune autre indemnité.

Dès qu'un ouvrier est embauché, un carton portant son n° d'ordre est mis au tableau de contrôle, pour qu'il puisse enregistrer lui-même ses entrées et sorties à la pendule qui lui est désignée, de manière à indiquer son temps de présence dans l'atelier.

Les comptes de paie sont établis d'après le relevé de ce pointage ; et l'ouvrier qui aura négligé de pointer son carton à une entrée sera passible de la perte de sa journée.

Lorsqu'un ouvrier est commandé pour un travail supplémentaire, il est tenu de pointer sa sortie.

La Maison fournit à l'ouvrier les outils nécessaires pour ses travaux. Il reçoit en consigne, à son entrée, une carte, qu'il doit signer, et sur laquelle est dressé l'inventaire des outils qui lui sont confiés et dont il reste seul responsable pérennitairement.

L'Ouvrier doit signaler au Bureau du personnel chaque changement de domicile.

#### Article 2 - Durée du travail

L'ouvrier s'engage à se conformer aux heures régulières d'entrée et de sortie des ateliers. Dans le cas où ces heures devraient être modifiées, les ouvriers en seraient prévenus par voie d'affiche. Les retardataires sont acceptés dans les ateliers après justification de leur retard auprès du service du personnel.

Tout retard entraîne la perte du montant de l'affûtage et des primes accessoires calculées sur le temps d'absence, la fraction de quart d'heure comptant pour le quart d'heure entier.

Le fonctionnement du service des voitures n'apporte en aucun cas dérogation aux heures d'entrée aux ateliers.

Les heures de sortie sont annoncées par une sonnerie à l'intérieur de l'Usine. Tout ouvrier surpris à s'habiller ou se laver les mains avant ce signal est considéré comme quittant le travail sans autorisation ; une sanction peut être dans ce cas, prise contre lui ; s'il récidive, il peut être considéré comme démissionnaire.

#### ARTICLE 3. — Bons de Travail

1° *Travail aux pièces.* — Les bons de travail, émis par les bureaux de fabrication ou les chefs d'ateliers sont toujours visés par ces derniers.

Ils indiquent la nature du travail, ainsi que le temps et le prix reçu pour l'exécution de ce travail.

Toute pièce loupée est retouchée si possible, par l'ouvrier et à ses frais et la moitié du prix de la matière employée lui est retenue.

Après une interruption de deux jours soit du fait de l'ouvrier, soit pour toute raison motivée et admise par la Société, le travail peut être confié de droit à un autre ouvrier pour être terminé sans qu'aucun recours puisse être exercé contre la Maison. L'estimation du travail abandonné est faite par le chef d'atelier d'accord avec l'ouvrier qui rend la suite.

2° *Travail au taux de l'heure fixe.* — Pour ce genre de travail il est également émis des bons visés par les chefs d'ateliers et contre-maîtres.

#### ARTICLE 4. — Paie

La paie a lieu toutes les deux semaines.

Avant le règlement il est remis à chaque ouvrier une feuille de paie.

En cas de contestation, les réclamations doivent être présentées aussitôt aux pointeurs.

La paie réglée, le compte est considéré comme accepté par l'ouvrier.

Au moment du règlement de la quinzaine, l'ouvrier remet le reçu signé au payeur.

#### Article 5 - Dispositions Générales

Il est formellement interdit sous peine de renvoi :

1° - De dormir dans les ateliers ou dépendances de l'usine ;

2° - D'entrer dans l'usine en état d'ivresse ;

3° - De chanter, de siffler, de fumer ;

4° - D'introduire des boissons alcooliques ;

5° - De se quereller ou de causer du désordre d'une façon quelconque ;

6° - De manquer de respect au personnel dirigeant ou surveillant ;

7° - D'emporter hors des ateliers des outils ou objets quelconques appartenant à la Maison. Tous vêtements ou paquets doivent être déployés devant le gardien, de même toute bouteille devra être débouchée ;

8° - De s'absenter de leur travail sans autorisation ;

9° - De circuler ou stationner dans les ateliers dont ils ne font pas partie, ou dans les cours, passages et dépendances de l'Usine ;

10° - De se servir des machines ou autres outils que ceux qui leur auront été spécialement désignés par leur contremaître ;

11° - De graisser les transmissions ou engrenages en mouvement ;

12° - De provoquer des réunions ou rassemblements dans les ateliers (tout provocateur ou orateur serait immédiatement renvoyé) ;

13° - De distribuer toute espèce de journaux ou brochures ou de faire circuler des pétitions ou listes de souscription sans l'autorisation de la Direction ;

14° - D'entrer ou de sortir par une issue autre que celles prévues ;

15° - De faire un travail autre que celui qui lui a été confié ;

16° - D'entrer sans autorisation dans les magasins ;

17° - De faire usage des meules sans lunettes de protection mises à la disposition des ouvriers.

AVIS IMPORTANT - Si, dans le cours du travail, un accident quelconque se produisait, le blessé (et ses deux témoins) seront tenus d'en faire part aussitôt au Bureau du personnel, afin que la déclaration d'accident puisse être faite dans le délai de 48 heures prévu par la loi. Toute déclaration qui n'aurait pas été faite dans les délais légaux serait nulle et sans effet. L'ouvrier resterait alors responsable de sa négligence.

#### ARTICLE 6. — Débauchage

L'ouvrier quittant l'Usine est tenu de restituer l'outillage qui lui a été confié ; le service de l'outillage lui remettra un bon de décharge sans lequel le règlement de son compte ne pourra avoir lieu.

Les jours où l'Usine est fermée (inventaire, dimanches, jours fériés, etc...), s'il est désigné une équipe d'ouvriers pour exécuter un travail urgent, le temps payé ne sera pas considéré comme supplémentaire.

Tout ouvrier ayant quitté l'Usine ne pourra être embauché à nouveau qu'après une absence minimum de six mois.

En quittant l'Usine, tout ouvrier reçoit un certificat établi conformément à la loi.

Le présent règlement sera affiché dans les ateliers ; de plus il figurera en tête du contrat d'embauchage.

Fait en trois exemplaires, dont un déposé au greffe de la Justice de Paix du canton Nord et un au secrétariat du Conseil de Prud'hommes de Toulouse.

Toulouse, le 1er Juin 1923.

### CONTRAT D'EMBAUCHAGE

Entre la SOCIÉTÉ AÉRONAUTIQUE FRANÇAISE E. DEWOITINE

M (Nom)

Nicolas

(Prénoms)

Albert

Né le

16 Septembre 1895

d'une part,

M<sup>me</sup> Gaudens

département 11<sup>e</sup> Gers

demeurant à

Toulouse

, rue du Coq St-Joseph n° 6

a été convenu que M<sup>me</sup> Nicolas

Nicolas

s'engage à travailler dans les

ateliers de la SOCIÉTÉ AÉRONAUTIQUE FRANÇAISE E. DEWOITINE, en qualité de ajusteur

aux conditions sus-visées :

## Suite →

En creux, cependant, le contenu de tous ces articles et alinéas révèle des résistances sourdes voire frontales et la difficile acceptation de ces prescriptions par les salariés. Le modèle d'autorité de la période antérieure avait certes déjà commencé à se lézarder, depuis la poussée du mouvement ouvrier (socialiste, syndical et coopérateur) des années 1880-90, et depuis que le « droit ouvrier » était entré dans sa « phase d'adolescence », selon l'expression de Jacques Le Goff [dans « *Du silence à la parole. Droit du travail, société, Etat (1830-1989)* », Calligrammes, 1989].

Assujettissement voire déshumanisation demeuraient car c'est fort lentement que la question sociale s'imposa sous la III<sup>e</sup> République. En 1892, par exemple, le député socialiste Albert Ferroul avait obligé la Chambre à discuter sa proposition de loi visant à supprimer les amendes et à interdire les règlements d'ateliers qui n'auraient pas été préalablement approuvés par une commission composée d'ouvriers et

de patrons. Cette offensive avait fait grand bruit dans les milieux industriels. Au nom de la « liberté de tout contrat privé » et du « droit absolu pour le patron » de décider des tenants et aboutissants relatifs à son « affaire », les dirigeants d'entreprises s'étaient élevés contre les prétentions de cette offensive destinée à amoindrir l'inégalité du rapport salarial; et, soutenus par les « libéraux », les conservateurs et les monarchistes, ils l'avaient emporté : les amendes ne seront interdites « en principe » - c'est à dire en dépit de dérogations possibles - qu'avec la loi du 9 février 1932 (le Sénat s'étant opposé à un nouveau texte en juin 1909), et les règlements intérieurs continueront d'émaner des seules instances patronales jusqu'à l'ordonnance du 2 novembre 1945 (Rendus obligatoires dans les entreprises d'au moins 20 salariés, ils seront désormais discutés par les Comités d'entreprise et avec les délégués du personnel, et visés par les inspecteurs du travail).

On note aussi que, par rapport à

l'avant 1914, la sonnerie a remplacé la cloche et surtout que, désormais, les ouvriers pointent... Car Dewoitine entend bien « les mettre au travail » de façon rigoureuse, en cette période où l'on manque de bras, notamment d'ouvriers qualifiés : fraiseurs, chaudronniers, traceurs, ajusteurs, riveurs, outilleurs, épisseurs, modeleurs, mécaniciens, pointeurs, dessinateurs d'outillage, dessinateurs d'études, calqueurs, dessinateurs d'exécution, apprentis divers et jeunes commissionnaires de 14 à 16 ans...

Tout au long des années 1920, l'entreprise fait passer des annonces dans La Dépêche : elle recherche de tels profils, en demandant aussi quelquefois des entoileuses et couturières, des employées aux écritures, une sténodactylo, etc. Développement de l'entreprise, rareté de la main-d'œuvre qualifiée et turnover l'obligent même à ajouter des mentions qui semblent indiquer une concurrence réelle sur le marché local de l'emploi, notamment entre entreprises métallurgiques : « travail assuré et bien rémunéré », « travail stable et bien rétribué », « bons salaires et allocations familiales élevées », « demandons de suite... », etc.

Les 17 interdictions portées à l'article 5 de ce règlement (voir page 5), au titre des « dispositions générales », indiquent autant l'univers de contraintes auquel étaient soumis les ouvriers que les peurs des dirigeants des entreprises concernant tout type de flânerie ou de désordre, du « temps à soi » de la « perruque » à la subversion syndicale. Des sanctions sont mentionnées sans être détaillées, en dehors du renvoi immédiat et de la perte du montant de

Vues des ateliers (1923-1924 au tout début des années 20, usine Pasteur à Toulouse.



Crédit photo : Aérothèque

Vues des ateliers (1923-1924 au tout début des années 20, usine Pasteur à Toulouse.



Crédit photo : Aérothèque

l'affûtage et des primes accessoires (en cas de retard). Existait-il des renvois temporaires, des mises à pied, des retenues pour malfaçon, des amendes, etc. comme ce pouvait être le cas dans d'autres entreprises? C'est probable mais l'enquête mériterait d'être poursuivie...

### La démocratie à l'entreprise reste à conquérir

Dans son ouvrage « *L'aéronautique. Salariés et patrons d'une industrie française. 1928-1950* » (PUR, 2011), Herrick Chapman parle d'un « style de gestion autocratique et austère » (p. 41) et ajoute: « Les désordres, l'organisation des syndicats et la paresse pouvaient conduire à un licenciement immédiat. Un ouvrier se souvient qu'Emile Dewoitine prit l'habitude de crier « Pas de soviet! Pas de soviet! » lorsqu'il voyait deux ou trois hommes travailler ensemble » (p. 75). De fait des tentatives d'organisations syndicales (CGT et CGTU) pointèrent dès 1924 (quelques rares mentions dans la presse locale en font foi), mais il fallut attendre la toute fin des années 1920 et le début des années 1930 pour que les organisations ouvrières commencent à prendre pied, en dépit de la répression et d'un militantisme quasi-clandestin.

Dans son « *Traité élémentaire de législation industrielle. Les lois ouvrières* » (Arthur Rousseau Editeur, 6<sup>e</sup> ed., 1930), le grand juriste du travail Paul Pic n'avait donc pas tort de parler de « la liberté excessive dont jouissent les patrons, d'après la législation française actuelle, pour la rédaction et la publicité des règlements ». Il appelait même de ses vœux « l'intervention de l'État » (avant de citer l'exemple d'un certain nombre de pays où des législations allant dans un sens moins autoritaire étaient en cours d'adoption): « *L'élaboration du règlement ne doit pas être l'œuvre du patron seul; un certain droit consultatif doit être reconnu au personnel* » (p. 689). Cette nouvelle façon de percevoir l'entreprise n'en était qu'à ses débuts. Les revendications cégétistes anciennes tournant autour de « l'abolition du salariat » et de « la démocratie économique » l'ont fait grandement progresser par bonds successifs, du Front populaire aux lois Auroux de 1982, en passant bien sûr par la Libération et 1968, mais sans avoir totalement abouti, loin de là... La question de la « démocratie dans l'entreprise » demeure encore de nos jours, de fait, un problème, surtout lorsque les organisations syndicales en sont absentes ou jouent mal leur rôle.

Alain Boscus

### Aérothèque : de Dewoitine à Airbus

L'association qui gère le conservatoire du patrimoine culturel, social, technologique aéronautique du Grand Toulouse a été créée en 1988 par une équipe de passionnés. Ses buts visent à constituer un fonds d'archives sur l'activité aéronautique de Toulouse de 1922 à nos jours, à conserver et valoriser le capital historique passé et présent, à intervenir auprès des écoles et des lycées, à créer un lieu d'exposition pour le grand public. Plus de 14 000 documents y sont recensés: fonds documentaires, mémoires, photos, vidéos, micro-films d'époque. Un accueil du public est assuré et des visites organisées. Se renseigner sur les jours et horaires d'ouverture en consultant le site :

[www.aerotheque.com](http://www.aerotheque.com)

ou en tel au **05 34 40 62 93**.

L'association est à la recherche de plans, de photos, de films, ou d'anecdotes. Ainsi que toutes les bonnes volontés pour la restauration d'avions du passé aéronautique toulousain.

Aujourd'hui présidée par Jean-Pierre Salsenach, les locaux de l'association sont situés 4 rue Roger Beteille (près de Aeroscopia) à Blagnac.

## → L'archivage, c'est la lutte contre l'Alzheimer de la vie sociale

La préservation de notre mémoire sociale est une idée qui progresse bien dans la tête des adhérent(e)s des instituts d'histoire sociale, mais qui piétine encore chez les syndicalistes CGT du terrain. Les militants de l'histoire sociale en Ariège s'engage dans ce travail militant d'archives.

### Pourquoi archiver ?

Les raisons sont multiples :

- garder une trace de l'activité syndicale ;
- permettre aux historien(ne)s d'étudier, d'analyser une évolution locale ou plus globale de l'histoire sociale ;
- permettre aux syndicalistes d'aujourd'hui et de demain de ne pas partir de zéro, avoir toutes les connaissances tirées du passé.

Ce dernier point est très souvent sous estimé parce qu'il est mal appréhendé. Dans tous les domaines de l'évolution humaine, les progrès ont toujours été obtenus en corrigeant, modifiant, améliorant les recherches, productions ou actions précédentes.

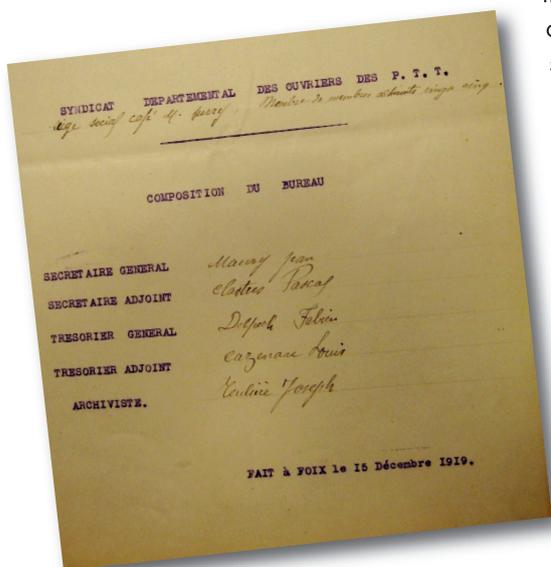
Rien de ce que nous voyons ou entendons n'est une création totale instantanée : crayon, stylo, papier, livre, machine à écrire, ordinateur énorme et faible puis miniaturisé et plus puissant... Vous pouvez compléter et imaginer la liste à l'infini. A l'infini parce que l'humain qui évolue, progresse part toujours de ce qu'il connaît déjà et c'est pour cela qu'il transmet directement ou indirectement son savoir aux générations suivantes ; sinon c'est la perte de savoir, de savoir-faire lorsqu'on ne fait pas savoir nos acquis technologiques, scientifiques, culturels... Il en est de même pour le sujet qui nous concerne, la mémoire de l'activité syndicale pour sa transmission. La CGT avait bien intégré dès 1895 cette donnée fondamentale pour son activité d'abord en pleine construction puis toujours perfectible ; pour cela l'ossature de toutes les structures syndicales s'articulaient autour de trois piliers : le(a) secrétaire général(e), le(a) trésorier, l'archiviste, ce dernier a disparu assez rapidement des organigrammes dans les années 1970. En ces 50 dernières années, nous avons perdu plus de soixante quinze premières années de la CGT. Il nous faut absolument remédier à ce

désastre qui petit à petit contribue à réduire l'efficacité de l'action syndicale.

Pour cela l'IHS CGT d'Ariège s'est lancée dans une campagne de sensibilisation à l'archivage en commençant avec cinq de ses adhérent(e)s : Maryline, Manu, Gaston, Jean-Pierre et Claude. D'autres sessions sont prévues.

Ce travail va concerner des documents remis à l'IHS provenant de Péchiney Sabart Tarascon 1980-2005, Syndicat National de Routes en Ariège avec un témoignage vidéo de Robert Bélondrade réalisé par Gaston Cert, les textiles Roudière à Lavelanet, ainsi que des dons de différentes provenances. Dans ce volume important de documents, certains ont bénéficié d'un classement antérieur, pour d'autres c'est du «vrac», mais pour tous il s'agit d'arriver à un archivage correct. Le défi majeur sera l'archivage direct dans les structures syndicales qui sont les productrices de documents à archiver, que ce soit les productions anciennes et actuelles en version papier, ou productions actuelles en version numérique (Word, Excel, courriel...). La tâche est immense parce que nous avons du retard mais si nous ne commençons pas maintenant ce sera pire demain et chaque jour qui passe voit de précieux documents disparaître. L'Alzheimer de la vie sociale nous menace.

**Archiver c'est aussi militer, archiver est un enjeu de classe.**



Bureau départemental du syndicat des PTT de l'Ariège en 1919 avec la désignation de l'archiviste.  
Photo Archives départementales de l'Ariège

Philippe Leclerc  
IHS CGT Ariège

## → Mémoires de papier et de tissu

**A l'initiative de l'Institut d'Histoire sociale de Haute-Garonne (IHS 31), trois des dix-sept drapeaux conservés à la Bourse du Travail ont été restaurés. Un trésor sauvegardé grâce aux souscriptions de donateurs, de syndicats CGT, de la Fondation du Patrimoine.**

Nos drapeaux des corporations ouvrières, en « Gros de Tours » et satin, fils de soie, d'or et d'argent datant de l'origine du syndicalisme, racontent leur histoire.

Des mains expertes et passionnées les ont sauvés de l'anéantissement, celles de Nadège François-Rigal, restauratrice textiles, à qui l'IHS 31 a confié les si fragiles témoins de la mémoire ouvrière. Trois de ces trésors ont été remis en état sur les dix-sept à restaurer, classés aux Mobiliers de France depuis 2011. Ce sauvetage, nous le devons en grande partie à Albert Fenouil, qui prit en charge toute la logistique : la coordination entre la Direction Régionale aux Affaires Culturelles, la Fondation du Patrimoine...

Comme le soulignait dans son intervention Boris Beaudoin, responsable de l'IHS 31, la date choisie, le 10 mai 2022, pour la réception du dernier des trois drapeaux restaurés, rappelle celle du 10 mai 1931, date de la remise des clés de l'actuelle bourse de travail par le maire de Toulouse, Etienne Billières.

La première restauration concerne le drapeau des « Industries chimiques de la Haute-Garonne ». Une de ces industries date du début du XIX<sup>e</sup> siècle installée sur le domaine de Bourthole, située route de Seysse, où, déjà, se fabriquaient des engrais et des sels ammoniacaux. La chimie se développe

lors de la première guerre mondiale avec la Poudrerie Nationale de Toulouse, et l'ONIA (AZF).

La seconde bannière, est celle de « La Ferronnerie du Midi ». Cette fédération des ouvriers métallurgistes est créée en février 1890. Cette organisation, qui groupait en son sein de nombreuses spécialités et métiers métallurgiques, fut la colonne vertébrale du congrès d'unité de mai 1909, durant lequel naquit la Fédération CGT des travailleurs de la métallurgie.

Enfin, ce dernier drapeau du « Syndicat des Ouvriers Cuisiniers » de 1889. Cette corporation ne voit le jour qu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Jusque-là, les employeurs les considéraient comme des domestiques, et la profession ne figurait même pas dans le décret du 26 juillet 1856, liste des justiciables devant les prud'hommes. C'est seulement dans les années 1960 qu'ils acquièrent ce statut si longtemps attendu. Il est bien loin le temps de Marie-Antoine Carême, dit Antonin Carême (début du XIX<sup>e</sup> siècle), premier à être nommé « chef cuisinier ». Issu d'une famille de traîne-misère, il finit par servir rois et empereurs, et inventa la toque.

L'IHS 31 tient à remercier les donateurs privés - Fondation du Patrimoine, syndicats CGT, Union départementale, qui grâce à leurs dons ont permis la préservation et la sauvegarde des artefacts des origines du syndicalisme.

**Armand Cassé**  
IHS 31

## Infos

### IDHS Lot

#### Reprise de l'activité

Après une pause ces dernières années, l'Institut départemental d'histoire sociale se reconstitue dans le Lot. Sept militants se sont réunis le 12 mai dernier sur l'invitation du secrétaire départemental de l'UD-CGT Jérôme Delmas. Ils ont décidé de relancer l'activité d'histoire sociale dans le département. Des premières pistes de travail ont été avancées. Une prochaine réunion doit préciser les statuts de l'association.

C'est Patrick Rouyer, opérateur sur machine, et délégué syndical CGT à l'entreprise Andros-Boin de Biars-sur-Cère qui devient le nouveau responsable.

Nous souhaitons bon travail et bonnes recherches à toute l'équipe.

### IDHS Tarn

#### Lecture concert Rudolf Leonhard

A la demande de Rachel Guerroumi, responsable de la communication du Mont-Valérien, et d'Antoine Grande, directeur du Musée départemental de la Résistance et de la Déportation, une lecture concert en hommage à Rudolf Leonhard sera organisée le 5 novembre prochain Salle Dom Vayssette à Gaillac. Rudolf Leonhard fut l'un des principaux écrivains allemands exilés en France pendant la seconde guerre mondiale et l'une des grandes figures de la résistance. Il fut interné à la baraque 21 à Castres et fit partie de l'évasion collective du 16 septembre 1943.

Cette lecture concert, organisée en coopération avec l'Association mémorielle du camp de Brens. Intitulé « Le feu aux barbelés », le spectacle est issu d'une sélection de textes du Cycle de la prison de Castres : « En fuite vers un abri ».

# → L'informatique française et la CII Toulouse

## Avant tout une belle histoire humaine

Réalisée par des syndicalistes CGT anciens salariés de l'usine, une brochure richement documentée de 100 pages retrace l'aventure industrielle et sociale de la Compagnie Internationale pour l'Informatique à Toulouse.

En ces années-là, Toulouse et son agglomération connaissaient un bond technologique et industriel assez exceptionnel. L'automne 1968 voyait l'arrivée des premiers personnels sur le centre spatial de Rangueil avec le CNES. Le 2 mars 1969, Concorde effectuait son premier vol d'essai au-dessus des pistes de Blagnac. Quelques mois plus tard, des embauches s'ouvraient par dizaines puis progressivement par centaines à Basso Cambo sur le centre de production principal des gammes d'ordinateurs de la CII.

Nous avions la vingtaine, ou guère plus. Nous étions solidaires et fiers de travailler dans une usine moderne, utile au bien commun. La jeunesse étudiante et le monde ouvrier venaient de démontrer en ce printemps 68 qu'ils ne s'en laisseraient pas conter. Nous étions convaincus de nos engagements qui alliaient la défense de l'emploi et de l'activité industrielle à l'indispensable progrès social et salarial dans l'entreprise.

C'est avec ce même état d'esprit que cinquante ans plus tard après de longs mois de consultation des archives syndicales, d'articles et de témoignages que les anciens et anciennes salarié.e.s et syndicalistes CGT, l'ouvrier Gérard Veirier, l'ingénieure Ghislaine Pelfort et plusieurs de leurs camarades, ont travaillé à la rédaction d'une importante et passionnante brochure.

Sous le titre « La CII. L'informatique

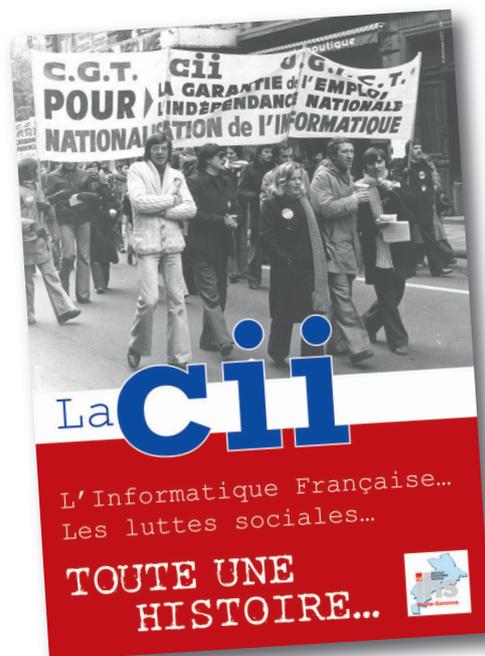
française... Les luttes sociales... Toute une histoire », elle retrace sur cent pages, dont la moitié en annexes et documents, l'épopée de la CII imprégnée des populaires et rassembleuses luttes sociales qui l'ont accompagnée. Les différents chapitres abordent successivement: le rôle de la puissance publique avec la création du Plan Calcul, puis l'appétit vorace d'argent public des groupes privés et leur désengagement, la fusion avec Honeywell-Bull, le démantèlement de la CII, la reprise par Thomson, la création de la CITEC Toulouse...

Tout un chapitre est consacré à la démarche durable et efficace de la CGT en direction des ingénieurs.e.s, cadres et techniciens.ne.s avec l'activité du syndicat UGICT contribuant avec les collègues ouvriers à l'élaboration collective des revendications et des interventions.

Tout au long des pages consacrées à cette histoire, la part prise par les luttes sociales et syndicales incessantes pour la sauvegarde du potentiel industriel, et la nationalisation de l'industrie informatique occupe une place essentielle sans laquelle, l'usine de Basso Cambo, devenue Thalès aujourd'hui, n'existerait sans doute plus.

Il s'agit aussi de ne jamais perdre de vue le contexte politique et économique national marqué par un libéralisme destructeur, la financiarisation de l'économie au détriment de l'industrie, les privatisations, contre lesquelles les personnels et les syndicats CGT de l'usine ont dû sans cesse ferrailer.

Oui l'histoire permet de mieux comprendre le présent et d'appréhender l'avenir. Comme l'écrit Louis Carro,



ancien premier secrétaire du syndicat ouvrier CGT: « un pays ne peut pas vivre sans industries, sans productions de richesses grâce au travail humain accumulé ». En éditorial, Ghislaine Pelfort et Gérard Veirier soulignent combien les années de crise sanitaire et guerrières aussi que nous vivons « remettent à l'ordre du jour les besoins d'investissements publics, les nationalisations, le rôle de l'État et la place des salarié.e.s ».

**Alain Raynal**  
IRHS Midi-Pyrénées.  
Ancien technicien de 1970 à 1977,  
élu CGT à la CII

#### Pour se procurer la brochure...

- IDHS Haute-Garonne, Bourse du Travail, place Saint-Sernin 31 000 Toulouse.
- IRHS Midi Pyrénées : irhs.mp@wanadoo.fr
- Section CGT retraité.e.s Thalès Toulouse : Ghislaine Pelfort : pelfortghisl@orange.fr  
Gerald Veirier : veirier.gerald@orange.fr
- Syndicat CGT Thalès Avionique Toulouse : Dominique Ferrachat : dominique.ferrachat@fr.thalesgroup.com

## → Association « 4ACG » : La fraternité, une arme contre la guerre

En cette année commémorant les accords d'Évian signés le 19 mars 1962, nous poursuivons les témoignages de celles et ceux qui ont vécu les drames de cette guerre. Dans ce numéro, nous souhaitons faire connaître et saluer le courage de ces anciens soldats appelés du Tarn et de l'Aveyron qui décidèrent en 2004 de reverser leur pension d'ancien combattant à des associations de solidarité en Algérie ou encore en Palestine. Ils créèrent pour cela l'association des Anciens Appelés en Algérie et leurs Amis Contre la Guerre (4ACG) qui compte plus de 450 adhérents sur tout le territoire national.

« A cette époque, nous les gars du contingent, n'avons rien dit, nous n'avons pas eu le courage de hurler notre désaccord au monde. Aujourd'hui, bien que percevant de modestes retraites, nous avons décidé

de refuser par nous mêmes la pension liée à la retraite du combattant et de la reverser à des populations qui souffrent de la guerre ou à des organismes qui œuvrent pour la paix. Ce que nous avons vu et vécu en Algérie, l'inutilité de ce conflit, la conscience de l'horreur de la guerre, le désir de transmettre cette mémoire aux jeunes générations nous poussent à cette démarche ».

Par cette déclaration prononcée à Albi le 3 février 2004, Michel Delsaux, Rémi Serres, Georges Treilhou, Armand Vernhettes, tous retraités agriculteurs du Tarn pour les trois premiers, de l'Aveyron pour le quatrième, fondent l'association dénommée : Anciens Appelés en Algérie et leurs Amis Contre la Guerre (4ACG).<sup>1</sup> La charte de l'association précise les

valeurs et les objectifs poursuivis. Elle refuse la violence et la guerre comme moyens de résolution des conflits. Et se déclare particulièrement attachée au respect des droits de l'Homme. « A la reconnaissance de l'appartenance à une commune famille de tous les hommes, lesquels doivent exercer, en vue d'un monde plus juste, un mutuel devoir de solidarité et de fraternité ».

Comme le souhaitaient les fondateurs, le reversement des retraites de combattants à l'association permet de financer des opérations de solidarité et de développement en faveur du peuple algérien mais également en faveur de populations qui souffrent de la guerre comme les Palestiniens de Cisjordanie ou de Gaza.

Via une Charte de la fraternisation entre les peuples français et algériens, les adhérents de l'association



Les quatre fondateurs de l'association lors de la conférence de presse tenue à Albi le 3 février 2004.

## Suite →

« 4ACG » rappelle que « même si les heures sombres de notre histoire commune appartiennent au passé, la connaissance du fait colonial doit être recherchée, préservée et enrichie au nom du devoir de mémoire et du droit à l'Histoire, pour faire obstacle aux thèses révisionnistes et négationnistes ».

La démarche des fondateurs et l'association s'est étendue depuis 2010 au plan national et s'est ouverte aux ami(e)s. Elle recense environ 400 adhérents répartis pour moitié entre anciens appelés et ami(e)s.

Avec le financement d'opérations de solidarité, le recueil et l'édition de témoignages, le travail de mémoire, l'association organise des séjours d'amitié en Algérie. Elle intervient dans les écoles, et s'inscrit dans des initiatives publiques diverses. En janvier dernier, lors de la rencontre internationale à Brest des ministres de la Défense et des Affaires étrangères de 54 pays, elle participait avec plusieurs mouvements et associations au contre sommet européen pour le désarmement nucléaire.

A.R.

1- site web [www.4acg.org](http://www.4acg.org)  
2- Président Eric Sirvin, Lagrave (81).  
mail : [famille.sirvin@free.fr](mailto:famille.sirvin@free.fr)

### Parmi les témoignages recueillis :

« Plus tard, un arbre de paix »

**Rémy Serres, Cahuzac-sur-Vère (Tarn)**

L'un des fondateurs et vice président de l'association 4ACG

« Au cours de mes vingt-huit mois passés en Algérie, je fus blessé. Pour « récompense », je fus nommé caporal.

Cette nuit-là, le petit gradé était à son tour chef de poste, et le chef de poste, pour ceux qui ne le sauraient pas, avait la responsabilité entres autres d'assurer la garde du camp. C'était la nuit, je faisais le tour des trois sentinelles. RAS - rien à signaler - tel était notre langage. Me voilà donc reparti vers ma guitoune de service. Je passe devant la cabane de torture, et là, devant la porte, je vois une femme nue, recroquevillée dans un coin. Les tortionnaires, après l'avoir arrosée d'eau, l'avaient mise dehors par une nuit glaciale. Cette image est toujours présente dans ma tête, et le regret aussi de n'avoir pas cherché une couverture pour la couvrir.

Allez, un second souvenir, et puis j'arrête ! Promis !

L'un de nous faisait l'école au village et deux autres parmi nous accompagnions « l'instit' » pour le protéger. Parfois nous prenions des bonbons. Et me voilà, tout content, à distribuer ces bonbons. J'arrive devant un petit qui parlait bien le français. Il me dit :

- « j'en veux pas »
- « et pourquoi tu n'en veux pas ? »
- « parce que vous avez tué mon père »...

Il ne me reste plus qu'à baisser les yeux et regarder mes chaussures...

J'ai beau fouiller dans ma mémoire de mes vingt-huit mois passés là-bas, je n'arrive pas à trouver un bon souvenir.

Du coup je vais chercher dans les nombreux voyages effectués en Algérie grâce à notre association, et

là, ce n'est que du positif.

Deux séjours de dix jours à Tazla, le village au fin fond de la Kabylie, village entièrement détruit pendant la guerre car situé en zone interdite. L'association 4ACG a participé financièrement à sa reconstruction pour l'adduction d'eau, la plantation d'arbres fruitiers, l'achat d'un petit car pour emmener les enfants à l'école...

Mandaté par notre association, j'ai toujours été accueilli comme un frère, et comme l'ami du village.

Autre bon souvenir : celui d'un autre voyage dans le village d'Iguersafène. La municipalité nous attendait et avait préparé un repas festif. Une grande partie de la population était présente. Après le repas, nous avons tous fait la fête sur la place (danses, chansons). Le lendemain en souvenir de notre rencontre, nous avons ensemble planté l'arbre de la paix : un olivier. Ce fut à la fois émouvant et très joyeux. »

« Qu'est-il arrivé à mon père ? »

**Malika Fecih, Herblay-sur-Seine (Val d'Oise)**

« Je suis Malika Fecih, fille de Slimane N'Amor Moh Lounis, torturé à l'électricité et laissé pour mort avec une balle dans le dos...

A la lumière de vos témoignages, je suppose qu'il a dû être victime d'une de ces fameuses corvées de bois !

Je ne sais pas où a eu lieu ce sordide événement si banalement répandu par l'armée coloniale française pendant la lutte algérienne pour son indépendance.

Je ne sais pas non plus pourquoi...

Mon père n'était pas un Moudjahidin, je l'ai toujours connu profondément pacifiste. Certes, comme tous les algériens et toutes les algériennes, il était partisan d'une Algérie libre et indépendante. Comment ne pas l'être? Face aux inégalités, aux humiliations, au mépris vécus quotidiennement.

Est-ce que tous les hommes algériens étaient présumés coupables de soutien au FLN? Par conséquent susceptibles d'être arrêtés, emprisonnés, torturés, tués...

Mon père a survécu à la corvée de bois.

Le soldat, obéissant à contre cœur, a-t-il volontairement inachevé mon père? Était-il tellement si enivré qu'il a mal visé?

Ou, les yeux embués de larmes, le coup n'a pas pu être fatal?

J'aimerais croire à cette dernière version, celle qui redonne un peu d'humanité aux soldats tortionnaires. Mon père a connu l'Algérie libre et indépendante.

Aujourd'hui, je ne sais toujours pas pourquoi il a subi ce supplice. Lui demander?

Mon père n'est plus là pour raconter... Ma mère frappée par la maladie d'Alzheimer ne m'est pas d'un grand secours.

J'ai perdu mon père à 21 ans, âge où l'on ne soupçonne pas que la mort peut emporter les êtres les plus chers. Un âge où l'on ne s'intéresse pas à l'histoire de ses parents ou si peu, accaparé à construire sa propre histoire. 30 ans plus tard, une voix étouffée provenant de je ne sais où, du fin fond de mes entrailles se fait entendre.

Elle réclame la lumière sur ce qui s'est passé! Elle réclame juste! Elle veut comprendre! L'entendez-vous? Elle parle à travers mes yeux, mes oreilles, mon nez, ma bouche, mes mains, tous mes sens. Elle ne veut plus se taire. Je dois lui répondre.

Pour ma paix intérieure, aidez-moi à trouver des réponses. »

## → Cinq jeunes résistants de l'aéronautique oubliés

### Les martyrs de la Roseraie

**Raymond Verdier, René Vaysse, Rolland Vidal, Henry Hilaire, Bernard Méric. Tous les cinq travaillent pendant l'occupation allemande comme ouvriers métallurgistes dans la grande entreprise aéronautique Toulousaine, la SNCASE devenue aujourd'hui Airbus Industrie. Jeunes résistants, ils vont payer de leur vie en 1944 leur engagement dans la Résistance. Extraits d'un travail de recherche réalisé en coopération avec le Musée de la Résistance de Toulouse par Jean-Claude Baudelot, neveu de Raymond Verdier.**

Raymond Verdier, arrivé avec sa famille, de son Tarn-et-Garonne natal en 1937, passe son certificat d'Etudes Élémentaires avec succès à Toulouse. Il suit dès 1939 les cours professionnels de l'enseignement technique de la Ville de Toulouse. Puis, il entre à l'école aéronautique de la SNCASE située à l'usine de St-Eloi, chemin du sang de Cerp, avant d'y être embauché le 2 février 1942. Le groupe des cinq s'est vraisemblablement connu et constitué à partir de cette école et des ateliers où ils se côtoient alors quotidiennement. Agés de 18 à 24 ans, ils résident tous à Toulouse. Ils exercent ensuite leur emploi à l'usine de St-Martin-du-Touch. Seul Rolland Vidal travaille à l'usine de Cugnaux. La résistance s'organise dans l'aéronautique toulousaine. Quelques liens existent entre les différents groupes même s'ils restent discrets et autonomes en fonction des affinités dans chaque usine.

Le groupe des Martyrs de la Roseraie va donc se composer des cinq jeunes :

- **Raymond Verdier**, chaudronnier,

20 ans, il sera le seul à quitter son domicile pour prendre le maquis le 8 juin 1944, et rejoindre l'Ariège afin d'échapper au STO pour lequel il a reçu sa convocation. Ami très proche de Rolland Vidal.

- **Rolland Vidal**, monteur, 19 ans. Il ne rentre pas de son travail le soir du 28 juin 1944. Son père est garde à la SNCASE.

- **René Vaysse**, ouvrier, 18 ans. Comme Rolland, il ne rentre pas le 28 juin au soir. Son père, proche de la Résistance, membre de la SFIO, travaille comme électricien sur les tramways à la STCRT.

- **Henry Hilaire**, ajusteur mécanicien, 24 ans. Marié et père de deux enfants, il réside chez ses parents. Au soir du 27 juin, son père témoigna plus tard qu'un camarade lui a rendu visite. Ils parlent brièvement sur le pas de la porte. Ce camarade n'est autre que Bernard Méric. Henry, comme ses camarades ne rentrera pas ce 28 juin.

- **Bernard Méric**, monteur, 24 ans, également marié sans enfants. Lui aussi ne donne plus signe de vie à partir de cette même date tragique.

Dans le groupe d'amis, plusieurs influences et motivations paraissent avoir marqué les évolutions de chacun. Un grand souci de tolérance et de fraternité prévaut.

Tous ne sont pas concernés par l'obligation de partir travailler au Service du Travail Obligatoire (STO) décidée par le gouvernement Pétain sur ordre d'Hitler. Les tracts syndicaux clandestins de la période sont catégoriques : « il faut refuser de partir

## Suite →

au STO ». Un appel à manifester, se mettre en grève et se rassembler place du Capitole pour le 1<sup>er</sup> mai 1943 est lancé dans toutes les grandes entreprises toulousaines.

Raymond Verdier adhère en 1943 à la Fédération des Ouvriers des Métaux. Sa carte syndicale timbrée du mois d'Octobre le confirme. Il semble être rattaché à l'équipe Mora, usine de St-Martin (annoté sur la carte). La CGT incite à rejoindre le syndicat officiel. René Vaysse, membre actif de



Photo : famille Baudelot

Raymond Verdier. Février 1944.  
Place Wilson à Toulouse.

la Jeunesse Ouvrière Chrétienne (JOC) possède des attaches en Ariège.

Tous les cinq sont assassinés le 28 juin 1944.

Ce jour là, un rendez-vous leur a été donné dans une villa au 22 de l'Avenue Joseph Lebrix à Toulouse, en vue de récupérer des armes. Ils viennent de tomber dans un guet-apens après avoir été dénoncés. Rolland Vidal semblait être le seul à avoir fréquenté les lieux auparavant. Le groupe a établi des liens avec l'Armée Secrète, mais il n'est pas facile de se procurer des armes.

La gestapo et les collabos surveillent et sont sur leurs gardes à moins de deux mois de la Libération de Toulouse par les Toulousains. Dans la villa, plusieurs documents sont découverts : cartes d'identités en blanc, nombreux spécimens de cachets officiels, décalques de signatures, tracts ne laissant aucun doute sur l'activité des occupants de la villa, un laissez passer permanent de la SNCASE, une enveloppe portant le nom de Jules Verdier, père de Raymond.

Dans le rapport d'enquête sur ce crime, plusieurs témoignages de collaborateurs toulousains connus et interrogés par la police attestent de la présence et de la participation de jeunes français collabos à cette tuerie. Les dépositions ont été faites le 30 août et le 1<sup>er</sup> septembre 1944. Une note de renseignements, non signée, fût ensuite établie par la police française le 11 août 1945, un an après les faits. Elle relate et confirme l'identité et les raisons du décès des cinq ouvriers de

la SNCASE, « abattus dans le dos par arme à feu au niveau de la région occipitale ». Après la guerre une enquête judiciaire sur ce massacre suivie d'un procès a lieu en 1953 au Tribunal Militaire de Bordeaux. Les membres de la gestapo de Toulouse sont jugés et condamnés après une instruction de trois années, qui bien que réalisée avec soins a manqué de documentation écrite et n'a guère pu se fonder que sur des témoignages oraux. Raymond Verdier avait suivi toute sa scolarité à l'école de la République laïque et gratuite. Elevé dans une famille aux idées socialistes, humanistes, pacifistes, son père, mon grand-père, ancien combattant de la guerre mondiale de 14-18, celle qui devait être « la der des der ».

Voici donc brièvement rappelée l'histoire de cinq jeunes ouvriers, de cinq jeunes martyrs, aux origines modestes et animés par la volonté de servir leur Pays. Ils souhaitaient participer modestement, à leur niveau, à la construction « des jours heureux ».

Ils se sont engagés en toute conscience, avec la fougue de leur jeunesse et une fidélité sans faille aux idéaux de la République. Convaincus de mener le juste combat. Ils l'ont payé de leur vie. Que leurs sacrifices ne soient pas oubliés.

**Jean-Claude Baudelot**  
*Fils de Roger Baudelot, déporté au camp de Rawa-Ruska*  
*Ancien secrétaire de l'UD CGT de Haute-Garonne, membre de l'IDHS 31*

## Nos agences en Midi-Pyrénées

### Albi

105, bd Soult 81000 Albi  
Tél. 05 63 49 17 37

### Auch

21, avenue d'Alsace 32000 Auch  
Tél. 05 62 62 38 46

### Bagnères-de-Bigorre

rue Blanche-Odin  
65200 Bagnères-de-Bigorre  
Tél. 05 62 95 48 98

### Castres

21, place Soult  
81100 Castres  
Tél. 05 63 35 70 27

### Colomiers

10, passage du Ségala  
31770 Colomiers  
Tél. 05 34 55 30 45

### Pamiers

21, rue de la République 09100 Pamiers  
Tél. 05 61 68 77 67

### Tarbes

8, avenue de la Marne 65000 Tarbes  
Tél. 05 62 93 52 33

### Toulouse

Pont des Minimes (métro : canal du Midi)  
Siège Social - 70, bd Matabiau BP 7051  
31069 Toulouse Cedex 7  
Tél. 05 62 73 33 40

Centre-ville (métro : Jeanne d'Arc)  
56-58, rue Matabiau - 31000 Toulouse  
Tél. 05 34 66 60 20

# JE CHOISIS UNE

# VRAIE MUTUELLE

0 actionnaire  
0 dividende  
100% solidaire

Santé

Retraite

Prévoyance



Scannez-moi  
avec le lecteur de codes 2D  
de votre téléphone

[www.mutami.fr](http://www.mutami.fr)

**mutami**

Le lien solidaire

Mutami est une mutuelle relevant du Livre II du Code de la mutualité. N° Siren 776950677.



## Toujours mieux vous protéger...



N°Cristal 0 969 36 80 80

APPEL NON SURTAXE

**mutaero**

Vous respirez la santé

[www.mutaero.net](http://www.mutaero.net)





FLORIS

Detroit de  
St. Michel

1148  
1086  
1072  
1086  
Corvo  
1060